

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21346**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations spécialité Métiers de la comptabilité - Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise comptable

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille, Président de l'Université d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314r Analyse financière, contrôle de gestion, expertise comptable, 314t Etablissement des documents comptables et de gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel exerce ses fonctions dans un cabinet d'expertise comptable et se voit confier la responsabilité d'un portefeuille clients, pour lesquels il assure, sous la responsabilité d'un expert-comptable :

la production des comptes annuels

l'établissement des déclarations fiscales et sociales

la vérification des obligations juridiques courantes

le conseil, dans les domaines comptable, fiscal, juridique, financier pour des questions courantes

Mais il peut également exercer son activité dans une association de gestion et de comptabilité (AGC) ou bien intégrer une entreprise, où il en charge de la comptabilité et des obligations fiscales, sociales, comptables, financières et juridiques

Ce diplômé a acquis des connaissances dans les domaines comptable, financier, social, juridique, fiscal pour être en capacité d'assurer le suivi et l'accompagnement des dossiers clients qui lui sont confiés.

Il est capable :

de traiter et de contrôler l'ensemble des opérations comptables des dossiers clients qui lui sont confiés (saisie des pièces comptables, révision des comptes, rapprochement...), afin d'établir leurs comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) en conformité avec les règles comptables, fiscales et sociale, et dans le respect des normes professionnelles,

d'établir toutes les déclarations fiscales des clients qui lui sont confiés (TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, impôts locaux, taxes assises sur les salaires...) afin de leur apporter une assistance dans ce domaine en leur garantissant la conformité aux règles en vigueur (cadre légal et réglementaire)

de prendre en charge les obligations sociales de ses clients (bulletins de salaire, déclarations sociales périodiques, saisie des écritures comptables liées aux salaires, gestion administrative d'événements occasionnels, télétransmission des données sociales...) afin de leur permettre dans un contexte de complication de la réglementation sociale, de disposer de données fiables établies dans le respect des exigences légales,

de vérifier les obligations juridiques courantes de ses clients (assemblées générales annuelles obligatoires, assemblées générales liées à une augmentation de capital, dépôt des comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce...), afin de leur garantir le respect des obligations inhérentes à la forme juridique dans laquelle ils exercent leurs activités

d'assurer auprès de ses clients une mission de conseil d'assistance (à l'occasion de l'analyse des comptes, conseils de gestion fiscale et patrimoniale, de gestion sociale, en matière de création d'entreprise ou d'activité mais aussi assistance en cas de contrôle...), afin d'être à même d'assurer aussi une mission d'interface avec les interlocuteurs extérieurs des entreprises clientes (banques, administration fiscale, OPCA, avocats, ...)

Ces compétences techniques sont associées à des compétences dans le domaine de la communication écrite et orale, en français et, pour des messages simples, en anglais. Le diplômé est amené au cours de la formation à travailler sur son savoir être et son professionnalisme par des travaux individuels ou de groupe permettant de mettre à l'épreuve son autonomie, sa rigueur, sa gestion du temps et ses méthodes de travail.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinets d'expertise comptable et Agences comptables, Entreprises.

Responsable d'un portefeuille de clients en cabinet d'expertise comptable (avec possibilité d'évolution vers des fonctions de chef de mission).

Collaborateur de cabinet d'expertise comptable, collaborateur comptable, assistant comptable, aide-comptable, comptable, assistant de gestion PME-PMI, responsable paie, gestionnaire de paie, trésorier

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1203 : Comptabilité

M1206 : Management de groupe ou de service comptable

M1207 : Trésorerie et financement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Volume total de la formation 495 h + 150 de projet tuteuré

durée de la formation : 20 semaines + 12 semaines de stage minimum (en formation initiale)

durée de la formation : 47 semaines (en alternance par contrat de professionnalisation)

60 ECTS

UE 1 Compétence comptable cours et travaux dirigés - 120 h - 10 ECTS - Coeff 10

M1.1 Comptabilité - 60 h - coeff 6

M1.2 Techniques de révision - 40 h - coeff 3

M1.3 Etablissement de documents de synthèse - 20 h - coeff 1

UE 2 Compétences juridique Cours et travaux dirigés - 60 h - 4 ECTS - Coeff 4

M2.1 Rapels fondamentaux droit des sociétés - 24 h - coeff 2

M2.2 Gestion du dossier juridique - 16 h - coeff 1

M2.3 Secrétariat juridique - 20 h - coeff 1

UE 3 Compétence sociale Cours et travaux dirigés - 60 h - 4 ECTS - Coeff 4

M3.1 Droit social - réglementation du travail - 28 h - coeff 2

M3.2 Charges sociales sur salaires - 16 h - coeff 1

M3.3 Paie et rupture du contrat de travail - 16 h - coeff 1

UE 4 Compétence fiscale Cours et travaux dirigés - 60 h - 4 ECTS - Coeff 1

M4.1 TVA et impôts indirect - 16 h - coeff 1

M4.2 Imposition du revenu des particuliers - 20 h - coeff 1

M4.3 Imposition des résultats des entreprises - 24 h - coeff 2

UE 5 Compétence gestion Cours et travaux dirigés - 60 h - 4 ECTS - Coeff 4

M5.1 Analyse financière - 24 h - coeff 2

M5.2 Recherche des financements et gestion de trésorerie - 16 h - coeff 1

M5.3 Contrôle de gestion - 20 h - coeff 1

UE 6 Compétence Communication Cours et travaux dirigés - 60 h - 4 ECTS - Coeff 4

M6.1 Communication écrite et orale - 16 h - coeff 1

M6.2 Présentation de la profession et du métier de responsable de portefeuille client - 24 h - coeff 2

M6.3 Nouvelles technologies - 20 h - coeff 1

UE 7 Anglais appliqué aux affaires Cours et travaux dirigés - 75 h - coeff 5

M7.1 Anglais appliqué aux affaires - 75 h - coeff 3

UE 8 Mise en situation professionnelle - 150 h - 15 ECTS - Coeff 15

UE 9 Stage en entreprises - 12 semaines - 10 ECTS - Coeff 10

Extrats de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Art 10 - La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble du projet tuteuré et du stage.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

A l'issue de cette formation, le candidat a valider 180 crédits européens (ECTS), dont 60 pour ce diplôme

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé de 75% d'enseignants et de 25% de professionnels conformément aux textes
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 75% d'enseignants et de 25% de professionnels conformément aux textes
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé de 75% d'enseignants et de 25% de professionnels conformément aux textes
Par candidature individuelle	X	Jury composé de 75% d'enseignants et de 25% de professionnels conformément aux textes
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n°44 du 09/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n°20120524 du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE code de l'éducation : article L 6123-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2012/2013 : 15 diplômés - 7 H / 8 F

2013/2014 : 15 diplômés - 2 H / 13 F

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr>

Lieu(x) de certification :

Aix-Marseille Université : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]
Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT d'Aix Site de Marseille

Historique de la certification :